

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

92/3

NOTES

POUR UNE ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

À L'OCCASION DE LA RÉUNION

DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CSCE

PRAGUE

Le 30 janvier 1992

La présente rencontre est d'une importance capitale, puisqu'elle se tient à un moment où, dans certains milieux, il semble y avoir une érosion de la confiance en la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les résultats de nos travaux, c'est-à-dire les décisions que nous prendrons, seront décisifs quant à l'avenir de la Conférence.

Les médias et d'autres milieux s'interrogent sur la crédibilité de la CSCE, notamment en ce qui a trait à la gestion des crises et à la prévention des conflits, parce qu'elle n'a pu trouver de solution au conflit en Yougoslavie. Cette expérience a refroidi l'enthousiasme suscité par le Sommet de Paris.

Cadre de sécurité

N'ayons pas peur des mots. La CSCE demeure la seule institution qui a reçu le mandat d'examiner la question de la sécurité sous toutes ses formes; de plus, ses membres proviennent de l'ensemble de l'Europe et d'outre-Atlantique. Il faut accueillir chaleureusement les nouveaux États membres, puisqu'il est dans l'intérêt de tous d'avoir le plus grand nombre de participants possible. Les nouveaux membres accorderont tout le sérieux voulu à leurs engagements envers la CSCE, et on fera appel à cette dernière si ces engagements ne sont pas respectés.

Mais, la CSCE ne peut agir seule, et elle ne doit pas tenter de le faire.

À l'occasion du Sommet des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui a eu lieu à Rome il y a trois mois, les chefs de gouvernement se sont engagés à soutenir la CSCE. Ils ne prétendaient pas avoir le droit d'être les «policiers» de la région, mais reconnaissaient que dans le «contexte des institutions imbriquées» de l'Europe, l'OTAN contribue à établir un sentiment de sécurité et de confiance.

Fort de la sécurité fournie par l'OTAN, la CSCE pourrait, avec plus d'assurance, procéder à l'édification de la sécurité coopérative.

Dimension humaine

Monsieur le Président, en ce qui a trait aux menaces à la sécurité, les sources de la tension et des conflits se trouvent aussi dans la dimension humaine, un aspect fondamental de la CSCE.

Le temps est venu de mettre un terme à la rédaction de nouvelles normes sur le respect des droits de la personne, la règle de droit, ou les institutions démocratiques. Il faut maintenant concentrer nos efforts sur le suivi et la mise en oeuvre. Il

faut utiliser plus efficacement le mécanisme de la dimension humaine, dans le cadre du mécanisme de prévention des conflits.

Le mécanisme de la dimension humaine devrait aborder l'éventail complet des questions en matière de droits de la personne - qu'il s'agisse des minorités ou des préoccupations liées au racisme, à la xénophobie et à l'antisémitisme. Il faut veiller à ce que nos engagements envers la protection des personnes et des groupes contre toute discrimination raciale, ethnique ou religieuse se traduisent par des actes concrets. Les lois doivent être mises en application et les contrevenants poursuivis en justice.

Il faut, avant toute chose, créer des démocraties pluralistes viables. Ce ne sont plus des théories politiques. Il faut, comme le montre bien votre pays, Monsieur le Président, passer à la pratique.

Le développement de la démocratie est la meilleure garantie de sécurité. Mais il ne suffit pas de tenir des élections. Une démocratie efficace repose sur la protection des droits de la personne et des minorités. Il faut donc, pour assurer la protection de ces groupes, disposer d'un système judiciaire indépendant.

Ces éléments pourraient tous contribuer à réduire la menace de migrations massives.

Migrations massives

La menace posée par les migrations massives en Europe représente un nouvel aspect de la dimension humaine.

La migration et les sérieux problèmes qu'elle entraîne, comme le droit à la citoyenneté - un droit fondamental de la personne - sont difficiles à régler. Au Canada, comme dans de nombreux autres pays, la question des réfugiés et des demandeurs d'asile demeure controversée. Nous sommes conscients du fait que ces problèmes sont déstabilisateurs et qu'il faut les régler. Une rencontre de la CSCE portant sur le sujet de la migration, comme l'ont proposé les États-Unis, pourrait constituer un bon point de départ.

Transferts d'armements et non-prolifération

Il nous incombe de régler le problème que pose l'actuelle surabondance d'armes dangereuses dans le monde. Je souscris à la déclaration faite hier soir par le président Bush, comme à la réponse du président Eltsine. Beaucoup reste à faire.

Deux terribles éventualités menacent la paix dans le monde. D'une part, nous pourrions voir s'évanouir tous les progrès accomplis en Europe centrale et orientale.

Dans tous les États de la région, mais particulièrement ceux qui possèdent des armes nucléaires. La participation de nos nouveaux membres à cette organisation devrait empêcher que cela ne se produise.

D'autre part, nous pourrions assister à une prolifération des armes et de la technologie nucléaires, par suite de l'exportation de cerveaux depuis des pays ayant le savoir-faire nécessaire en ce domaine. Nous devons adopter une approche commune face à cette situation.

Par exemple, en 1995, le Traité de non-prolifération (TNP) fera l'objet d'un réexamen. Il devra être prorogé indéfiniment et il nous faudra redoubler d'efforts pour amener à le signer les États qui ne l'ont pas encore fait.

Mais il ne suffit pas d'apposer sa signature au TNP. L'Iraq l'avait fait. Ce qu'il nous faut, c'est un régime d'inspections intrusif, dont l'application serait confiée à l'Agence internationale de l'énergie atomique et qui s'attacherait surtout aux pays faisant problème. Et nous devons convenir d'un financement adéquat pour sa mise en oeuvre.

Il faut aussi, et de toute urgence, que chacun de nos pays resserre considérablement les contrôles appliqués aux exportations de produits et de services liés à la fabrication de systèmes nucléaires et à la technologie des missiles. Nous engageons tout particulièrement les nouveaux États à adopter et à mettre en oeuvre les mesures de contrôle voulues pour s'assurer que leurs matériels relatifs aux armes nucléaires ne sont pas exportés vers des pays qui nourrissent l'ambition de se doter de telles armes.

Nous devons par ailleurs aider à la réalisation des plans qui visent à empêcher une migration des cerveaux dans le domaine nucléaire. Pour cela, nous devons veiller à ce que des emplois de substitution soient offerts aux experts disposés à mettre leurs compétences au service des utilisations sécuritaires et pacifiques de l'énergie nucléaire et de la protection de l'environnement dans leur propre pays. Il nous faut soutenir nos partenaires dans cette entreprise.

Enfin, Monsieur le Président, les pays dotés d'armes nucléaires doivent accélérer le processus de réduction de leurs arsenaux. Nous accueillons certes avec satisfaction les coupures que viennent d'annoncer les présidents Bush et Eltsine, mais j'estime qu'il nous en faut d'autres encore. En effet, il existe un lien politique indéniable entre la décroissance des armements dans les

États nucléaires, dont certains sont représentés ici même, et la force de conviction que peuvent avoir auprès d'autres pays nos arguments à l'encontre de la prolifération horizontale.

Lors de notre rencontre à Berlin, à la suite de la guerre du Golfe, j'avais aussi attiré l'attention sur les transferts d'armes classiques et sur le danger qu'ils peuvent présenter.

Je suis d'avis qu'il appartient à notre Conseil de s'exprimer avec clarté et vigueur sur ce problème. Ce faisant, nous devrions apporter notre appui aux travaux accomplis à sa dernière session par l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne les transferts d'armements.

La CSCE réunit bon nombre des principaux pays concernés par cette question. Il nous est donc offert une possibilité toute particulière de faire savoir au monde que nous sommes sérieux.

Je me félicite de la déclaration sur la non-prolifération et les transferts d'armes classiques que nous émettons aujourd'hui.

Je laisserai à d'autres le soin de nous entretenir de la situation en Yougoslavie. Je dirai toutefois qu'il est vital que notre organisation se penche réellement sur le dur problème que pose le conflit dans ce pays. Nous devons faire en sorte que cesse la tuerie. Nous devons obtenir les garanties de sécurité dont ont besoin les minorités saisies par la crainte.

Enfin, nous devons appuyer les efforts de maintien de la paix des Nations Unies et, le moment venu, veiller à ce que les États en cause répondent aux normes de la CSCE en ce qui concerne la paix et la sécurité globale.